

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB

Objet

TAXES POUR OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC

80159

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour 26

Contre

abstention

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA
MAURELLET, BROTEAU, BERLAND, DUFEL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUIJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTEAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal a fixé le montant de la taxe d'occu-
pation des clôtures de chantiers, échafaudages, dépôts de maté-
riels etc...

La Commission des Finances, réunie le 14 novembre 1980
propose de réévaluer son tarif en l'indexant proportionnellement
à l'écart existant entre l'indice du coût de la construction du
2ème trimestre 1979 égal à 510 et celui du 2ème trimestre 1980,
dernier indice connu égal à 587.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la proposition de la Commission des Finances en date du
14 novembre 1980,

DECIDE :

- d'établir à compter du 1er janvier 1981 le barème de la taxe
d'occupation du domaine public pour les chantiers, échafaudages
ou dépôts de matériaux comme suit :

Le mode de taxation est le m2 par mois

Pour mémoire
Ancien tarif Nouveau tarif
DCM du 16/11/79

. 1er mois	17 F	20 F
. 2ème mois	22 F	25 F
. 3ème mois	28 F	32 F
. 4ème mois	34 F	39 F
. 5ème mois et suivants	44 F	51 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an, susdits
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.

